



# Centre communal d'action sociale

Service Action Sociale

14 rue de l'Hôtel de Ville à Saint-Herblain

Tél 02.28.25.27.95

## Permanences du CCAS du Bourg

Lundi-Jeudi de 13h30 à 17h30

Mardi-Mercredi-Vendredi de 8h30 à 12h30

## Permanences de la Mairie annexe des Thébaudières

Mardi de 14h00 à 17h00

## Permanences de la Maison du Citoyen

9 rue de Charente

Jeudi de 9h00 à 12h00

# TICKETS TEMPO ET TICKETS LILA

### Conditions générales

1. Résider sur Saint-Herblain
2. Avoir des ressources < à 1 255,15 euros
3. Présence physique du demandeur obligatoire

### Pour tous fournir

- 1 pièce d'identité
- 1 photo d'identité pour la 1<sup>ère</sup> demande
- 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois (quittance loyer, E.D.F...))

Catégories d'ayants droits	Pièces justificatives à fournir
Demandeurs d'emploi	Avis de situation du mois en cours <b>ET</b> l'attestation de paiement du mois précédent <b>ET</b> le bulletin de salaire du mois précédent
Dispensés de recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le courrier de radiation Pôle Emploi <b>OU</b></li><li>• La notification de dispense Pôle Emploi <b>OU</b></li><li>• L'attestation annuelle de dispense Pôle Emploi <b>OU</b></li><li>• L'avis de situation Pôle Emploi faisant état de la cessation d'inscription</li></ul> <b>ET</b> la notification des indemnités journalières versées <b>OU</b> les arrêts maladies (à compter de la date de radiation)
Dispensés <b>définitivement</b> de recherche d'emploi	Selon les cas : <ul style="list-style-type: none"><li>• Notification de retraite indiquant l'inaptitude, l'invalidité ou l'incapacité</li><li>• Notification de la CPAM attestant du classement en catégorie II ou III</li><li>• Notification de la MDPH attribuant l'AAH + notification C.A.F.</li><li>• Notification de la MDPH attribuant l'AEEH + notification C.A.F.</li><li>• Notification des travailleurs de l'amiante délivrée par la CRAM</li></ul>
Bénéficiaires du R.S.A. <b>socle</b> ou <b>socle + activité</b>	L'attestation de paiement du R.S.A. ( <i>attribution suivant le cas – s'adresser au service</i> )
Inscrits à la Mission Locale	L'attestation d'inscription et de suivi délivrée par la Mission Locale + dernier bulletin de salaire si emploi
Inscrits au C.A.E.I. de Bouguenais	L'attestation de formation délivrée par le C.A.E.I.
Hébergés dans un foyer spécialisé	La demande de délivrance de carte Tempo signée